Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 029-212902472-20260322-DEL2026_2_7-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 22 Mars 2026, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-EVARZEC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. René ROCUET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 Mars 2026.

Nombre de conseillers en exercice : 27
Présents : 25
Procurations : 2
Votants : 27

PRESENTS : Tous les Conseillers à l'exception de ceux qui ont donné procuration.

PROCURATIONS : Mme Catherine HECK à M. Serge SINOU et Mme Ann KERBOURCH à Mme Céline SIMONOU.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Fabien GARREC.

OBJET : 2026-2-7 : DESIGNATION DES MEMBRES ELUS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Aux termes de l'article L123-6 du code de l'action sociale et des familles relatifs aux centres communaux et intercommunaux d'action sociale, le conseil d'administration du CCAS comprend, le Maire, qui en est le Président et en nombre égal, au maximum 8 membres nommés par le Maire.

Les membres du Conseil d'Administration du CCAS élus par le conseil municipal le sont au scrutin de liste à bulletins secrets, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste même incomplète.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité

DE FIXER à 17 le nombre de membres du Conseil d'Administration du CCAS, se répartissant comme suit :

- Le Maire, Président
- 8 membres élus au sein du Conseil Municipal
- 8 membres nommés, par le Maire parmi des personnes non membres du conseil municipal qui participent à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune

A l'issue du scrutin, sont déclarés élus au Conseil d'Administration du CCAS :

- Anne LAVILLONNIERE
- Gabrielle COSQUERIC
- Pascal NICOLAS
- Christian PIERRE
- Marine LE MER
- Typhaine POUCH
- Sandrine ALBRECT
- Sophie BOYER

Le Maire, René ROCUET, en est le Président.

SAINT-EVARZEC, le 24 Mars 2026

Le MAIRE,
René ROCUET